

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Identifier les principales sources du droit du travail et leur champ d'application dans le contexte de l'entreprise,
- Appliquer les règles juridiques fondamentales à des cas concrets liés à l'embauche, au contrat de travail, au temps de travail et à la rupture du contrat,
- Conseiller le chef d'entreprise sur les obligations légales et prévenir les risques liés à la gestion des relations employeur/salarié.

PUBLIC

Equipe de direction, équipe administrative, équipe travaux

PREREQUIS

- S'agissant d'une action de formation professionnelle pour adultes, la volonté d'implication de la part des participants est un facteur déterminant,
- Justifier d'une expérience professionnelle.

DUREE

- 2 jours en continu

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- -La documentation complète et appropriée
- -Les études de cas et tests de l'APROBA, spécifiques B.T.P.
- -Les échanges et les travaux en sous-groupes
- -La vidéo-projection
- -Les mises en situations
- -L'expérience de l'APROBA et sa connaissance du milieu B.T.P. (la formation sera assurée par un formateur APROBA ayant un minimum de 15 ans de pratique dans le métier).

PROGRAMME

CADRER LE DROIT DU TRAVAIL DANS LE CONTEXTE DE L'ENTREPRISE

- Comprendre les sources du droit : code du travail, conventions collectives, usages
- Situer le cadre juridique applicable à l'entreprise
- Les affichages obligatoires

APPLIQUER LES REGLES LIÉES À L'EMBAUCHE ET À LA GESTION DES CONTRATS

- Identifier les obligations à l'embauche
- Identifier le contrat adapté à la situation : CDI, CDD, intérim, etc.
- Analyser et sécuriser les clauses sensibles

- Identifier les responsabilités du conducteur de travaux / chargé d'affaires dans le cadre des contrats de travail

ORGANISER LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES DISPOSITIFS ASSOCIÉS

- Maîtriser les durées légales et les heures supplémentaires
- Gérer les congés, absences et dispositifs spécifiques (intempéries, activité partielle...)

GERER LES RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE TRAVAIL

- Encadrer les comportements fautifs et mettre en œuvre les sanctions disciplinaires
- Identifier les motifs et procédures de licenciement, rupture conventionnelle, démission
- Respecter les obligations liées au CSE et aux représentants et délégués syndicaux

ANTICIPER ET PRÉVENIR LES RISQUES JURIDIQUES

- Repérer les situations sensibles
- Mettre en place des pratiques conformes pour sécuriser les relations de travail
- Conseiller efficacement le dirigeant en cas de conflit ou de litige potentiel

SUIVI ET EVALUATION

- -Une procédure d'auto-évaluation régulière des participants par des tests en début, en cours et en fin de formation
- -Une évaluation de la qualité de la formation par les participants, à chaque fin de formation (animation, documentation, moyens pédagogiques, ambiance, etc.)
- A l'issue de la formation est remise une attestation mentionnant : les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action et le résultat de l'évaluation des acquis.

DATES ET LIEUX

- 1^{er} et 2 décembre 2026 à REIMS

COUT

- 621 € h.t. (hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).